



Droit de visite chez le père

Par **ninie79**, le **17/03/2008** à **14:01**

bonjour, mon mari a un fils d'une deuxième union c'est la mère qui en a la garde, leur relation est très conflictuelle, aucun accord à l'amiable n'est possible, on ne peut que sans référer au jugement, celui-ci mentionne que mon mari doit prendre son fils les week end premier troisième et cinquième et pour les vacances première moitié année paire et deuxième moitié année impaire, mais mon mari ne peut pas avoir ses vacances comme il le voudrais donc quand il travail il ne le prend pas en vacance, et certain week end il peut aussi travailler le samedi donc il va le chercher vers 14h30 au lieu de 12H comme le jugement, pourtant nous prevenons longtemps a l'avance son ex, mais celle ci voudrais avoir les motifs confirmés a chaque fois, et veut faire une procédure au tribunal pour que mon mari applique le jugement et le prenne pour chaque vacances même s'il travail, mais il en est hors de question de le prendre car moi je travaille également et je ne peux rester sans la presence de mon mari avec son fils car avec une mère détraquée comme il a, j'aurais peur qu'elle m'accuse de chose.... on se méfie comme de l'huile sur le feu cette femme est une bombe a retardement, donc ma question est : est-ce le père est obligé de prendre son enfants en vacance et en donner les justificatifs des motifs en cas de refus, et respecter a la lettre les heures comme exemples venir le chercher plus tard et le ramener plutot ?merci